



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 552-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 3 859 000 \$ pour la réfection de diverses routes municipales et le remplacement d'un ponceau;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 septembre 2020;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 22 septembre 2020.

**Gemma Vibert,
Greffière**